



Compte rendu de la réunion DGPR / Organisations syndicales

du 16 novembre 2023

Les sujets suivants ont été abordés à la demande des OS.

- **Respect du repos minimum quotidien des agents dans la direction**

Il y en a 3 types :

- Les cadres dirigeants
- Les agents qui ont des sujétions particulières : astreintes de nuit qui sont compensées. Les « coups de bourre » par exemple pour des projets de loi avec la nécessité de mobilisation d'experts sur la question, les négociations internationales avec des horaires souvent très tardifs : les agents bénéficient de compensation.
- Le cas de quelques agents de catégorie B et C : la direction fait particulièrement attention et les suit : il n'y a pas de raison objective car il n'y a pas de problème de charge de travail. Les agents expliquent qu'ils souhaitent travailler de cette façon, ils sont suivis par la DAGSI.

La moyenne de mobilité de la direction tourne autour de 4 à 5 ans sur les postes.

Il y a un faible taux de vacance de poste, un bureau est en difficulté récurrente en raison de la technicité des métiers liée aux risques industriels.

- **Mise en place de self agent, délais de traitement des demandes sur mes démarchesRH, application très tardive des arrêtés de passage d'échelon, demande tardive de remboursement de trop-perçu....**

La DGPR a basculé récemment sur renoiRH : de nombreuses difficultés ont été rencontrées : des agents qui n'étaient pas à la DGPR apparaissaient dans les effectifs et inversement, des agents partis depuis 10 ans, la reprise des compteurs n'a pas fonctionné, des erreurs de badgeages... Le système de tickets incidents a été saturé.

La DAGSI est en contact avec la DRH et les services informatiques au fur et à mesure mais c'est long, cependant certains problèmes se règlent peu à peu, aujourd'hui quasiment tout le monde peut au moins se connecter. Les rattachements managers pour la gestion des temps sont réglés mais il demeure des problèmes à régler de récupération d'heure, de compteurs, de badgeages erratiques. Une nouvelle version arrive la semaine prochaine mais on ne sait pas quels problèmes exactement seront réglés. Il reste du chemin à faire.

La DAGSI n'a pas encore reçu les consignes pour la gestion des CET, il devrait y avoir un module CET dans GTA. Les problèmes de délais de mise en paiement des jours CET (changement de RIB, etc) sont corrigés à la main pour essayer d'aller plus vite mais cela prend du temps. Cotage ne faisait pas la mise en paiement.

Les retards du type prise en compte de changement d'échelon ne sont pas spécifique à la DGPR. La gestion des agents du ministère sont moins compliqués que celle des agents payés par d'autres ministères. Côté DGPR, les cas sont limités même si le DG reconnaît que tous ces problèmes sont insupportables au niveau individuel et que les critiques sont tout à fait légitimes. Des arrêtés sont pris à l'avance mais ne sont pas envoyés à l'avance aux autres

ministères. Ces problèmes ont été remontés aux instances de dialogue social mais les services de gestion sont surchargés.

Concernant les problèmes financiers que cela peut entraîner, la DAGSI pourra se rapprocher des assistantes sociales, cela se fait déjà pour des cas graves mais la DAGSI n'a pas de retour des agents ou de l'action sociale.

En matière de problème de remboursement de nuitées d'hôtel, la règle est que l'agent doit rester dans le forfait. Mais de la souplesse a été demandée au gestionnaire dans le cas où des événements particuliers entraînent une augmentation des prix. Les dépassements exceptionnels sont acceptés. Dans d'autres cas il s'avère que c'est l'agence qui ne choisie pas des options optimisées moins chères, il faut alors garder les traces de la demande et de la réponse de l'agence et rester dans le forfait, le DG assumera.

- **Evolution des ETP**

Il y a une augmentation nationale du budget et normalement 3 postes ETPT en AC, mais des discussions ne sont pas encore finies. S'il y a bien 3 postes ils seront obligatoirement attribués au domaine système d'information. Le BARPI rattaché historiquement à la DREAL RA devrait être officiellement rattaché à DGPR AC (les primes étaient déjà au niveau AC).

- **Bilan de la mise en œuvre des actions de prévention des RPS et des risques routiers et actions préventives à venir**

Concernant les risques routiers, toutes les directives de la DRH sont mises en œuvre, cela concerne principalement les services déconcentrés, mais il n'y a pas de bilan.

Concernant les RPS une inspection des ISST (Inspection santé sécurité au travail) a eu lieu en septembre et le retour est plutôt un satisfecit pour la Direction, même si le DG reconnaît que le risque zéro n'existe pas. Il indique que la vigilance est permanente et le plan de prévention a été jugé plutôt comme un bon exemple par les ISST.

Concernant le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), et la nécessité d'un bilan avec un questionnaire aux agents, la DG attend le feu vert de la DRH.

Les assistants de prévention de la DG font régulièrement des entretiens avec les agents en difficulté même s'il est difficile de quantifier le temps passé qui doit être normalement d'au moins 20% minimum de temps de travail. Cela se fait au quotidien en fonction des besoins.